



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2021

Présents : MMS DE JESUS José - FINANCE Louis - ROMERO José

D1 : Match no 23601021 MONFLANQUIN – U.S.V.P du 18.09.2021 à 20h00, ce match est reporté au 11.11.2021 à 15h00 l'équipe de l'U S V P étant qualifié pour la coupe de France.

Match no 23601020 U.S.P.F – MIRAMONT du 19.09.2021 à 15h00, ce match est reporté au 11.11.2021 à 15h00 l' U S P F étant qualifié pour la coupe de France.

Match no 23601016 S U AGEN – ST COLOMB du 18.09.2021 à 19h00, ce match se jouera le même jour à 20h00 sur le terrain synthétique du S U A , avec accord des deux clubs.

Match no 23601024 STE LIVRADE – MARCELLUS du 11.09.2021 à 20h00, la Commission enregistre le forfait de STE LIVRADE. STE LIVRADE , 0 but, 0 point – MARCELLUS, 3 buts, 3 points.

D2 : Match no 23609081 A.S.S.A 2 – FC.P.A 2 du 18.09.2021 à 20h00 , ce match se jouera le dimanche 19.09.2021 à 15h00 sur le terrain de l'A S S A , avec l'accord de deux clubs.

Match no 23609075 CASTILLONNES 2 – BOE.B.ENC 2 du 19.09.2021 à 13h00, ce match se jouera le même jour mais à 15h00 , avec l'accord des deux clubs.

D3 : Match no 23609487 CLAIRAC – STE BAZEILLE du 19.09.2021 , ce match est reporté au 11.11.2021 à 15h00 , l'équipe de STE BAZEILLE étant qualifié pour la coupe de France.

Match no 23609486 VALLEE LEMANCE – ALLEMANS/DROPT du 19.09.2021, ce match est reporté au 11.11.2021 à 15h00, l'équipe d'ALLEMANS/DROPT étant qualifié pour la coupe de France.

Tous les matchs à domicile de l'équipe 1 de LAMONTJOIE , se joueront le samedi à 20h00 sur toute la saison 2021/2022.

D4 : Le tirage des poules de D4 a eu lieu aujourd'hui au DISTRICT, en présence de son Président.
Début du championnat le 03.10.2021. Voir les poules page suivante.

POULE A : SOS 1 - ST PARDOUX 1 – ST COLOMB 1 – ST SERNIN 1 – ALLEMANS SUR DROPT 2 – STE BAZEILLE 2 – MIRAMONT 2 – HOUEILLES 1 – DAUSSE 1 – ASSA 3 – GONTAUD 3

POULE B : AGEN RC 3 – LE PORT FEUG 2 – VILLEREAL 1 – OS AGENAIS 2 – SU AGEN 3 – MONFLANQUIN 2 – CASTELMORON 2 – ASTAFFORT 2 – FUMEL 1 – AS PASSAGE 2

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée)

par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

Le président
José ROMERO